

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2016

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille seize et le quinze février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L.), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.P.L. et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

<u>M. BROCHAND</u>.- Mesdames, Messieurs bonsoir. Asseyez-vous s'il-vous-plaît. Nous allons commencer et je vais procéder à l'appel nominal.

Mme BRUNETEAUX

Mme POURREYRON

M. DE PARIENTE

M. FIORENTINO

Mme BENICHOU

M. CATANESE

Mme SIGUIER

M. VASSEROT

Mme DORTEN

M. GROSJEAN

M. CERAN

M. CHIKLI

Etaient présents:

M. BROCHAND Mme TARDIEU M. GALY Mme PELLISSIER M. LOPINTO M. LEROY Mme LAURENT M. BOTELLA M. RAVASCO M. LISNARD M. PIGRENET M. TOULET M. GARRIS M. GARCIA-ABIA Mme DI BARI **Mme CENNAMO** M. CARRETERO M. RAMY M. FRIZZI Mme BARASCUD M. DI MAURO M. MELLAC M. PASERO M. CHIAPPINI M. LAFARGUE Mme VAILLANT Mme ARINI **Mme ROBORY-DEVAYE**

M. ALUNNI Mme AZEMAR-MORANDINI

Mme LEQUILLIEC M. CIMA

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.

Mme Josette BALDEN qui avait donné pouvoir à M. Emmanuel DI MAURO.

M. Bernard ALENDA qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.

Mme Florence ROMIUM qui avait donné pouvoir à Mme Muriel BARASCUD.

M. Marc FARINELLI qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.

Mme Arlette VILLANI qui avait donné pouvoir à M. Patrick LAFARGUE.

M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.

M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à Mme Denise LAURENT.

Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.

Mme Josiane ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. Alain RAMY.

Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.

M. Max ARTUSO qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.

Mme Odile GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à Mme Charlotte SIGUIER.

Mme Claire-Anne REIX qui avait donné pouvoir à M. Gilles CIMA.

Mme Noémie DEWAVRIN qui avait donné pouvoir à M. André FRIZZI.

Mme Annick LACOUR qui avait donné pouvoir à Mme Pascale VAILLANT.

Etaient absents:

Mme DESENS M. DESENS

<u>M. BROCHAND</u>.- Nous avons le quorum pour commencer. Nous sommes à nouveau réunis ce soir pour la tenue d'une nouvelle séance du Conseil Communautaire des Pays de Lérins. En ma qualité de Président, je déclare donc la séance ouverte, le quorum étant atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16/12/2015

<u>M. BROCHAND</u>.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre dernier.

Avez-vous des remarques ? (Pas de remarque)

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

Listes des délibérations communautaires du Bureau et des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>M. BROCHAND</u>.- Nous allons maintenant aborder les listes des délibérations du Bureau ainsi que des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces deux listes figurent dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Avez-vous des questions ? (Pas de question)

Sachez que je reste à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet.

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>M. BROCHAND</u>.- Nous allons également aborder la liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 pris en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette liste figure également dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Sachez que je reste aussi à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>M. BROCHAND</u>.- Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance, toujours en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier devant être choisi parmi les délégués communautaires présents, je vous propose la candidature de Mme Charlotte SIGUIER en qualité de secrétaire de séance.

Vous n'y voyez pas de problème ? (Non). Je vous en remercie.

Nous allons passer à l'ordre du jour de la séance qui comporte 15 questions dont la présentation du DOB. Sachez, pour tous ceux qui sont dans une collectivité, que le DOB en général on ne le vote pas. Or, pour nous, il paraît qu'il faut que nous le votions. Par conséquent, nous verrons comment nous pouvons voter sans y passer du temps.

Je tiens à vous préciser qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la pièce jointe à la délibération n° 9. Il s'agit de la convention à intervenir entre les Pays de Lérins, la Commune de Mougins et l'Établissement Public Foncier PACA, relative à la phase pré-opérationnelle d'aménagement sur le site des Bréguières incluant la zone d'activités du Ferrandou déclarée d'intérêt communautaire. Vous trouverez la bonne version sur votre table. Vous avez dû la trouver sans aucun problème. Je vous laisse prendre connaissance de cette nouvelle convention et vous remercie d'autoriser la substitution à celle figurant dans le dossier de séance.

Y a-t-il des personnes contre ? (Non)

Tout le monde est d'accord, en conséquence cela est voté à l'unanimité.

La substitution est autorisée à l'unanimité.

Comme d'habitude je passe la parole à M. Georges BOTELLA pour la première délibération.

1.- Economies d'échelle et qualité de service - Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au profit de syndicats intercommunaux M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3ème Vice-Président

<u>M. BOTELLA</u>.- Merci, M. le Président. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, bonjour, enfin bonne soirée. La première délibération porte sur les Moyens Généraux et sur une économie d'échelle et qualité de service avec la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au profit de syndicats intercommunaux.

Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins - Conseil Communautaire - Lundi 15 février 2016

Dans le cadre de la gestion du Grand Cycle de l'eau, la C.A.P.L. est appelée à devenir un acteur essentiel. En effet, les compétences dédiées et à venir font de notre établissement un interlocuteur central pour ce qui concerne la gestion de l'eau potable, des eaux usées, des milieux aquatiques et également en matière de prévention des risques d'inondation comme nous avons pu le voir lors de notre dernier conseil communautaire.

Dans un souci d'optimisation des ressources notamment humaines, et de coordination des projets entre les différents intervenants institutionnels actuels, il est proposé de mettre à disposition pour deux tiers de son temps de travail un agent spécialisé de la C.A.P.L. auprès du SICASIL (Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup) d'une part et du SIAUBC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois) d'autre part.

Dans cette délibération, il vous est donc demandé d'autoriser le Président de notre communauté d'agglomération à signer les deux conventions de mise à disposition et d'inscrire au budget les crédits afférents.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ? (Pas de question)

S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

2.- Mutualisation des services - Cartes de parking - Modalités de remboursement en cas de perte ou de non restitution suite au départ des agents

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3ème Vice-Président

M. BOTELLA.- Certains agents mutualisés disposaient d'une carte de parking dans le cadre des dispositions statutaires relatives à la participation de l'employeur aux frais de trajet domicile-travail. Cependant, en cas de perte ou de non restitution lors du départ définitif de la collectivité, des frais de réédition d'un montant par carte rééditée de 22,87 € sont facturés par le gestionnaire des parkings à la C.A.P.L.

Le dispositif qui vous est proposé aujourd'hui d'adopter par cette délibération a pour objectif de responsabiliser les agents et de donner à notre établissement les moyens juridiques et comptables d'engager les démarches nécessaires auprès des agents concernés afin qu'en cas de perte ou de non restitution, il leur soit demandé de rembourser le coût de la réédition de cette carte de parking.

Avez-vous des questions ? (Pas de question)

Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux personnes s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

<u>M. BOTELLA</u>.- Je passe la parole à M. David LISNARD concernant la question du Débat d'Orientations Budgétaires. Merci à tous.

Mme Christine LEQUILLIEC entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à Mme Marie TARDIEU. M. Thomas DE PARIENTE entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à M. David LISNARD.

3.- Débat d'Orientations Budgétaires 2016

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4ème Vice-Président

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-Président.

M. le Président, mes chers collègues, les orientations budgétaires sont un des moments importants dans une collectivité. Ces orientations budgétaires se concrétiseront par le budget primitif prochainement examiné et prochainement voté si vous le voulez bien.

> Le contexte d'élaboration du budget :

- Ces orientations budgétaires ne se font pas hors sol, mais dans **un contexte national et international**, et en particulier national puisqu'une partie des ressources et des obligations de dépenses qui sont celles de notre collectivité dépendent largement des évolutions des projets de loi de finances, en conséquence des évolutions des règles telles que le gouvernement les définit.

Au plan national, vous connaissez la quadrature du cercle de notre pays. Pays surendetté puisque la dette publique, constituée à plus de 80 % par la dette de l'État, représente plus de 2.100 Md€ avec un déficit public qui alimente cette dette et qui représente encore en 2015 3,8 % du PIB, là où il aurait dû être inférieur à 3 %, avec la nécessité pour la France de réduire son déficit et sa dette, dette publique qui représente quasiment 100 % de la richesse produite.

Le budget de l'État 2016 est bâti sur une hypothèse de croissance dans le pays de 1,5 %, ce qui est inférieur à l'hypothèse de croissance de la zone euro qui est à 1,7 %. Vous connaissez tous les pays qui constituent la zone euro, c'est vous dire à quel point la France reste en sous-performance sur le plan de la création de richesses. Le PIB, c'est l'addition des valeurs ajoutées, en conséquence de la richesse qui est produite dans un pays.

Notre pays qui n'a pas su rebondir comme les autres après le cycle négatif de la crise de 2009 et le rebond qui a caractérisé le monde entier, y compris en Europe, est toujours en dessous des prévisions de l'OCDE avec, je le disais en introduction, cette quadrature du cercle :

- surendettement : nous sommes à quasiment 100 % du PIB ;
- surprélèvement : puisque les prélèvements obligatoires représentent 47 % de la création de richesses, c'est le record de l'OCDE avec le Danemark ;
- surdépenses publiques puisque la dépense publique a atteint 57 % de la richesse produite, c'est le record absolu de l'OCDE.

Il n'y a pas de pays dans l'OCDE qui ne dépensent plus de richesses par la dépense publique, ce qui plombe évidemment le secteur privé et par conséquent l'emploi. Au fur et à mesure que l'on collecte par l'impôt et les charges, au fur et à mesure que l'on dépense par la puissance publique et notamment par l'État, on voit le taux de chômage augmenter, ce qui est une vérité mathématique oubliée de ceux qui voudraient nous faire croire qu'il suffirait, pour inverser la courbe du chômage, d'à nouveau développer des emplois aidés et de créer de la dépense publique. La dépense publique, elle, détruit de l'emploi. Rapport OCDE 2002 : pour 1 emploi public créé, 1,5 emploi privé détruit. Pourquoi ? Parce que lorsque l'on dépense de l'argent, on le prend par l'impôt et les charges et cet argent que l'on prend par l'impôt et les charges, c'est de la consommation en moins et de l'épargne en moins, donc de l'investissement en moins. C'est en cela qu'aucun pays n'a réussi à régler son problème de chômage par la dépense publique.

Voilà le contexte dans lequel nous sommes : pour répondre à des principes de réalité financière, le Gouvernement prélève sur les collectivités de plus en plus. Nous en avons largement débattu ici et dans nos communes. Par conséquent, je vous épargne cette fois-ci d'aller trop loin sur le thème, mais malheureusement c'est une réalité qui continue.

Une instabilité financière vient de s'ajouter à cela sur les marchés asiatiques, due à l'effondrement du cours du pétrole qui est une bonne nouvelle sur le plan macroéconomique pour un pays tel que le nôtre, de même que le meilleur taux de convertibilité de l'euro par rapport au dollar et la faiblesse des taux d'intérêt. Nous avons ces trois astres bien alignés pour une croissance. Des pays en profitent, comme l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne. Pas la France, malheureusement, mais c'est un autre débat qui dépasse notre enceinte. Mais en tout cas, cet effondrement du cours du pétrole a déstabilisé certaines économies au Moyen-Orient et en Asie. D'ailleurs, juste une digression ou un commentaire : il est assez étonnant ou amusant de se souvenir qu'il y a encore trois ans tous les experts affirmaient de façon extrêmement péremptoire que le pétrole ne repasserait jamais en dessous des 100 dollars le baril. Si vous regardez aujourd'hui, il en est à moins du tiers. Par définition, un expert, cela se trompe, surtout en économie.

- Les principales dispositions de la loi de finances de 2016 concernant nos collectivités, et donc notre Communauté d'Agglomération, portent sur la réforme de la DGF. Cette réforme de la DGF a été reportée à 2017. C'est plutôt une bonne nouvelle qu'elle soit reportée, c'est une mauvaise nouvelle qu'elle soit maintenue. En tout cas, elle ne produira pas ses effets négatifs sur l'exercice 2016. Cette réforme consiste à modifier l'architecture de la Dotation Globale de Fonctionnement en tenant compte d'un critère de centralité, avec une « dotation de centralité » qui liera l'attribution de la DGF des villes à celle de la Communauté d'Agglomération. Il y a beaucoup d'incertitudes. La réforme a été reportée et la semaine dernière, le Premier Ministre et le Ministre des Finances ont annoncé que des parlementaires, députés et sénateurs, seraient associés en amont, avant même le dépôt du nouveau projet, à la conception du projet. L'AMF doit également être associée.

L'autre perspective est celle de la révision des bases locatives pour les locaux professionnels. La révision des bases locatives, cela fait à peu près trente ans qu'on en parle, qu'on nous l'annonce tous les ans. Là, un projet précis avait été déposé sur les locaux professionnels. Je ne parle pas d'une révision des bases locatives pour calculer le foncier des particuliers et la taxe d'habitation. Cette réforme va avoir des conséquences considérables dans nos communes avec des gagnants et des perdants. Aux élus locaux qui n'ont rien demandé de s'en dépatouiller après, mais c'est aussi une réalité, hélas permanente, dans nos fonctions. Cette réforme a aussi été repoussée au 1er janvier 2017. Moi, je me dis - mais c'est peut-être un mauvais raisonnement - que janvier 2017 ce n'est pas loin de la présidentielle. Je vois mal un président de la République et un gouvernement manifester un courage soudain en maintenant une réforme qui sera forcément difficile à faire passer à deux mois des élections. Enfin, avec ce Gouvernement et ce Président, il faut tout de même être prêt à tout. En tout cas, cela a été repoussé au 1er janvier 2017. Le but, c'est d'actualiser les bases locatives des locaux professionnels qui datent des années 70 - d'ailleurs de tous les locaux puisque je crois que la dernière année d'évaluation des bases est de 71 - avec une grille tarifaire départementale. Il a été demandé par vos serviteurs et par tous les élus locaux de France, avant de poser une telle réforme, de faire des simulations sur les effets de cette réforme. Nous étions un certain nombre ici à écrire au Ministre des Finances, car on nous demandait de nous prononcer dans la semaine et de valider un projet de réforme sur les bases locatives alors que nous n'avions aucune simulation et aucune visibilité. C'était un machin assez technocratique, assez incompréhensible pour rester français.

La réforme du Versement Transport (le VT) est devenue obligatoire. C'est une bonne nouvelle pour certaines entreprises puisqu'elle rend éligibles à ce versement obligatoire les entreprises de onze salariés. Jusqu'alors c'était neuf salariés. Il y a un effet de seuil qui est un peu décalé. On passe l'effet de seuil de neuf à onze. Quelle réforme! Ceci étant, cela fait partie de ces cadeaux que fait l'État en adressant l'addition aux autres.

Nous avons eu la même chose sur la taxe d'habitation où durant l'été nous avons eu un certain nombre de foyers qui sont devenus non éligibles à la taxe d'habitation, ce que je trouve absolument anormal, comme pour l'impôt sur le revenu d'ailleurs, mais sur la taxe d'habitation ce sont les communes qui ont dû payer le cadeau. Si vous faites un cadeau à votre femme ou à votre mari et que vous adressez l'addition à quelqu'un d'autre, c'est assez confortable. C'est ce que fait l'État régulièrement sur le plan fiscal. C'est de l'électoralisme, du clientélisme manifestement, et donc l'État nous dit qu'il compense, mais ce n'est pas vrai puisque sur la taxe d'habitation - j'ai le chiffre en tête - par exemple pour Cannes, le surcoût était de 800 000 €. L'État n'a compensé que sur la première année et que sur 500 000 €. Par conséquent, nous avons dû digérer 300 000 € dans le budget global. Sur le Versement Transport, on nous annonce une compensation. Il conviendra d'être très vigilant en la matière d'autant plus que les crédits prévus dans le projet de loi de finances pour compenser ces pertes sont aujourd'hui de 88 M€ alors que lorsque l'État l'annonce aux entreprises, il dit : « Je vais vous faire économiser 150 M€ ». 150, ce n'est pas 88. Le delta, c'est nous.

Ensuite, il y a **l'institution d'un fonds d'investissement public local** avec une enveloppe nouvelle de 800 M€ qui seront gérés par les Préfets de Région. Au départ, 1 Md€ étaient prévus. Cela avait été annoncé pour pallier la baisse de l'investissement local. L'investissement local a diminué de 9 %. En deux ans, ce sont tout de même 8 milliards d'euros d'investissements en moins en France par les collectivités locales qui doivent répondre à des principes de réalité tout simplement. La compensation de 800 millions, ce sont 10 % de 8 milliards. Nous sommes en conséquence, là aussi, loin du compte.

Il y aura une augmentation de l'enveloppe du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales d'un milliard d'euros - nous serons encore en deçà des 2 % du seuil des recettes fiscales - et une revalorisation légale des bases des locaux professionnels. Dans les communes, vous avez vu que c'est la même chose pour les particuliers. C'est 1 %. Cela correspond à peu près à l'inflation. L'année dernière, c'était 0,9. Ce qui permet d'avoir des recettes qui suivent l'inflation, donc si l'on ne touche pas au taux, ce qui est souvent le cas dans nos communes, en tout cas dans la mienne, cela signifie qu'en euros constants, la pression fiscale n'augmente pas. Voilà pour ce contexte national et ces contraintes qui s'imposent à nous.

> 2015, une année de soutien :

Le deuxième élément dont nous avons à tenir compte pour nos orientations budgétaires, c'est le bilan financier provisoire. Il est trop tôt pour voter et adopter notre compte administratif, mais nous avons tout de même en ce début février des éléments financiers assez précis qui nous permettent d'établir des bases de calculs fiables.

Or, en 2015, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, mes chers collègues, a assumé ses engagements auprès des contribuables pour les préserver et auprès des communes pour les soutenir et, ce que nous n'avions pas prévu, des sinistrés pour les soutenir également, ce qui a eu une incidence budgétaire. Toutefois, nous avons respecté nos principes d'orthodoxie financière tels que nous les avions définis ici, avec un souci de clarté, de rigueur et de protection des contribuables, ce qui me paraît absolument indispensable au vu de ce que j'ai dit en introduction sur le montant des prélèvements obligatoires en France. Ce soutien, fidèle aux engagements fondateurs de notre collectivité, s'est traduit par aucune augmentation des taux d'impôt de notre communauté d'agglomération, aussi bien sur le taux moyen de la CFE que du Versement Transport. Également un soutien aux communes puisqu'il a été décidé - merci M. le Président au nom de tous les Maires - que la Communauté d'Agglomération prenne en charge une partie du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, le fameux FPIC, à hauteur de 655 958 € supplémentaires, ce qui très concrètement s'est traduit :

- Pour Théoule-sur-Mer par un gain de 12 889 €, c'est-à-dire douze ans de budget de Théoule... je plaisante. (Rires) C'était vraiment bêtement ironique.
- Pour la Commune de Mougins, 63 896 € alors que la Commune de Mougins n'en a absolument pas besoin (Rires).
- Pour Mandelieu-La Napoule, 95 288 € qui n'en a pas plus besoin.
- Pour la Commune du Cannet, 103 689 €. Je ne ferai aucun commentaire (Rires).
- Pour la Commune de Cannes, 380 205 €. Nous, nous n'avons pas un sou. Nous avons vraiment besoin de solidarité.

Cette solidarité, vous l'avez compris, est proportionnelle au budget, donc elle est tout à fait équitable et elle a été validée, à ma connaissance, par tous les élus des cinq communes. N'hésitez pas à faire un don. Il y a le site Help Cannes. Nous en sommes à 960 000 € de dons au profit de la Ville de Cannes. N'hésitez pas à participer, vous pourrez avoir une déduction fiscale pour les particuliers de 66 %, pour les entreprises de 60 %.

Ce qui permet de faire le lien avec le soutien aux sinistrés des intempéries puisqu'un Fonds de Solidarité pour les Entreprises sinistrées a été créé. 278 entreprises sinistrées ont été aidées par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins : beaucoup de TPE, de commerces, d'artisans, d'entreprises intermédiaires, d'entreprises qui vraiment avaient des problèmes de trésorerie. Le montant de l'effort de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au cœur, mon cher Henri LEROY, de sa problématique du développement économique, a été de 827 354 €. Nous avions prévu 800 000 € lors de nos évocations ici. Nous avons répondu à des critères. De même, nous avions décidé la gratuité des bus pendant la semaine qui a suivi les intempéries pour permettre aux personnes ayant perdu leur voiture de se déplacer, de faire les démarches nécessaires et d'aller au travail. Il y a eu également pendant plusieurs jours la gratuité des déchetteries pour aider les sinistrés.

Autant d'aides concrètes - et je crois que cela avait d'ailleurs été voté à l'unanimité - qui ont fait honneur à notre collectivité et merci M. le Président, là aussi, du soutien apporté par la C.A.P.L. aux sinistrés et aux communes. Avec, enfin, le soutien aux quartiers défavorisés - c'est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins depuis le 1^{er} janvier 2015 - et la signature du Contrat de Ville pour la Frayère sur Cannes et pour Saint-Pierre sur le Cannet, traduit cette approche de soutien.

✓ <u>Budget Principal</u>:

Ce qui nous amène à un bilan financier 2015 avec un budget de 79 900 000 €, exécuté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	77 589 533 €	135 449 €
Dépenses réelles	- 77 173 388 €	- 24 811 €
Solde des écritures réelles	416 145 €	110 638 €
Excédent / Déficit 2014 reporté	+ 2 364 091 €	- 123 298 €
Résultat de clôture 2015	2 780 235 €	- 12 660 €
Excédent à reporter sur 2016	2 767 5	76 €

Il est normal que l'on fasse de l'excédent sur le fonctionnement et que l'investissement traduise un besoin de financement. D'où un excédent global à reporter sur 2016 très élevé, tant mieux. Vous verrez que cela ne durera pas, nous l'avons déjà évoqué ici, avec notamment un effet de seuil très douloureux pour la Communauté d'Agglomération en 2019 dans nos projections financières. Pour les communes, c'est souvent 2017/2018. Pour la Communauté d'Agglomération, c'est en 2019 qu'il y aura un report. En tout cas, sur 2015, l'excédent à reporter sur 2016 est de 2 767 576 €.

Pour préciser, nous avons un produit fiscal qui représente sur ce budget total de 79 900 000 €, 48 400 000 € dont 3 400 000 € de compensations fiscales et 1 400 000 € de rôles supplémentaires CFE. Nous l'avions également évoqué longuement lors de notre précédente séance.

Conclusion: nous avons un exercice qui reste tendu. Vous voyez bien qu'en termes d'écritures réelles d'excédent, nous sommes sur des montants faibles par rapport au montant global du fonctionnement. C'est aussi logique parce que l'on veut une collectivité qui réponde aux besoins des communes et qui rend l'excédent aux communes. C'est pourquoi nous avons un excédent faible. Il faut l'assumer. Je crois que c'est au profit des communes, donc des contribuables puisque, je le répète, une communauté d'agglomération ce n'est pas une collectivité même si par commodité j'emploie ce terme : c'est un établissement public, alors que nos communes sont des collectivités.

L'excédent à reporter sur le budget 2016 est de 2 767 576 €, nous venons de le voir, soit une progression de 17 %, ce qui est une bonne nouvelle, par rapport à 2014.

Le Budget Principal se caractérise par son faible autofinancement puisque nous sommes à moins de 500 000 €, ce qui est logique et la section d'investissement est également restreinte, car pour l'instant et jusqu'à alors en tout cas, la Communauté d'Agglomération ne disposait pas d'équipements ou d'infrastructures, mais vous avez vu que nous commençons à donner une réalité physique à la montée en puissance de la Communauté d'Agglomération comme le veut la loi en déclarant des équipements d'intérêt communautaire, comme des équipements sportifs par exemple qui ont fait l'objet récemment de décisions de transfert de compétences.

✓ Budget Annexe des Transports publics urbains :

Un budget de 34 800 000 €, exécuté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	31 267 186 €	15 027 155 €
Dépenses réelles	- 26 123 708 €	- 11 952 653 €
Solde des écritures réelles	5 143 478 €	3 074 502 €

Excédent à reporter sur 2016	4 937 944 €	
Résultat de clôture 2015	8 708 979 €	- 3 771 035 €
Excédent / Déficit 2014 reporté	+ 3 565 501 €	- 6 845 537 €

Avec une autre information, savoir que sur ce budget annexe, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau alors que c'est un budget qui nécessite de l'investissement ne serait-ce que pour les matériels roulants, indépendamment même des travaux sur les voies. Sur l'exercice 2015, nous n'avons pas eu besoin d'emprunter pour assumer ces missions.

Conclusion : c'est un exercice très satisfaisant qui a répondu d'abord aux engagements pris, donc il y a une sincérité budgétaire qui est un des principes de base de la bonne comptabilité qu'elle soit privée ou publique, et il y a la digestion des aléas constitués notamment, au-delà même des évolutions des prélèvements de l'État en cours d'exercice, de cet épisode dramatique des intempéries qui a nécessité la mobilisation de tous, y compris de la Communauté d'Agglomération.

Nous avons un taux de réalisation qui atteint 91 % en intégrant les restes à réaliser et cette année a été marquée par la réalisation du PEM, le Pôle d'Échanges Multimodal, en vrai français c'est la place de la Gare que nous venons d'inaugurer il y a quelques minutes. Cela s'appelle un PEM. Moi, je préfère Place de la Gare que PEM. « On se retrouve au PEM », ce n'est pas romantique alors que « sur la place de la Gare », Quai des brumes, vous voyez il y a tout de suite une dimension beaucoup plus poétique. « On va au café du PEM ».

Enfin, l'autofinancement augmente et c'est très positif. Qu'est-ce que l'autofinancement ? C'est l'épargne brute, c'est-à-dire ce sont les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement, les recettes réelles moins les dépenses réelles. Nous passons de 2,3 M€ de capacité d'autofinancement en 2014 à 5,1 M€ de capacité d'autofinancement en 2015. Savourez ces chiffres parce que ce ne sera pas tous les ans pareil et je le dis, nous sommes très inquiets notamment sur 2019. Inquiets, nous n'avons pas le droit d'être inquiets. Nous sommes très vigilants et nous anticipons 2019 qui sera très difficile.

Le déficit d'investissement diminue. Il était de 6,8 M€ en 2014 et nous l'avons diminué à 3,7 M€ en 2015. Par conséquent, en écritures réelles, nous avons un solde d'investissement qui est excédentaire, ce qui a contribué à ce bon résultat.

Le report sur 2016 sera d'environ 4,9 M€ avec l'antériorité. En 2014, nous reportions sur 2015 3,5 M€. En conséquence, là aussi c'est du positif.

✓ Budget Annexe Traitement des déchets :

Un budget de 25 200 000 €, exécuté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	23 012 915 €	21 731 €
Dépenses réelles	25 165 839 €	21 731 €
Solde des écritures réelles	- 2 152 924 €	0€
Excédent / Déficit 2014 reporté	+ 2 273 642 €	+ 312 827 €
Résultat de clôture 2015	129 718 €	312 827 €
Excédent à reporter sur 2016	442 54	5€

Pourquoi ces chiffres ? Parce que le surcoût généré par les intempéries a été de 1,6 M€. Nous aurions 1,6 M€ sur ce budget s'il n'y avait pas eu la digestion du coût des intempéries. Pour vous donner un ordre de grandeur, et en Conseil Municipal de Cannes, nous avons souvent évoqué la problématique des encombrants : le traitement des encombrants a représenté 8 090 tonnes pour la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire qu'en quinze jours nous avons eu l'équivalent de six mois du tonnage habituel. Les écritures réelles représentent un déficit, ce qui est normal parce que l'an dernier, il y avait un fort excédent budgétaire qui devait être neutralisé. Là aussi, nous sommes dans une optique de défense des intérêts du contribuable. L'excédent 2015 a permis de financer le solde des factures 2015 reçues en 2016, ce qui a permis d'assainir et de purifier cette situation.

La section d'investissement est insignifiante puisque nous n'avons dedans que les cotisations aux deux syndicats qui interviennent pour le compte des communes et, par conséquent, pour le compte de l'intercommunalité, ce qui nous permet d'arriver à nos orientations budgétaires 2016 sur ces fondements, ces transferts et les exigences en particulier de la part de l'État.

> Les orientations budgétaires 2016 :

Notre objectif, comme M. le Président aime le rappeler, est d'avoir « une volonté de faire » avec un subtil jeu de mots puisque faire s'écrit F A I R E et non F E R, et de faire :

- pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire avec :
 - o la poursuite du BHNS à Mandelieu, Cannes-La Bocca, Théoule-sur-Mer et le Cannet. Poursuite annoncée par Mme le Député-Maire de la Commune du Cannet lors de ses vœux et nous nous en réjouissons par anticipation ;
 - la réhabilitation du quartier de la Frayère, et nous en parlerons prochainement au Conseil Municipal de Cannes;
 - o la lutte contre le chômage en soutenant les entreprises.
- pour la sécurité des citoyens à la fois :
 - o dans les transports en commun : il y a des études, mais il y a des choses un peu onéreuses qui nous sont proposées pour l'instant, il va falloir que nous en discutions ;
 - et avec la fameuse prise par anticipation de la compétence GEMAPI pour, de façon collective et à l'échelle du bassin versant, progresser dans notre anticipation et notre prévention aux risques inondations.

✓ Budget Principal:

Les actions prioritaires porteront sur la nécessité de réussir la création des services communs. Cela paraît peut-être peu visible, peu perceptible, mais c'est important. Ce sont tous les services ressources. C'est tout ce qui consomme du budget de fonctionnement. Ce sont les services de l'Informatique, des Systèmes d'Information Géographique (SIG), de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire, du Routage et de la Reprographie, avec une mutualisation que nous avons déjà évoquée au sein du Conseil Municipal de Cannes comme source d'économies, à la fois pour la Communauté d'Agglomération et pour les communes membres concernées.

L'objectif est simple et très important: il est de gagner en efficacité par des gains de productivité au profit des contribuables, également par des gains de service au profit des usagers. Cela se retrouve par la mutualisation qui n'est pas toujours une bonne chose, mais qui l'est sur des services ressources. Pour ce qui est de la reprographie par exemple, nous avons des outils qui sont dimensionnés au sein de la Ville de Cannes pour couvrir largement les besoins des cinq communes. C'est ainsi que mécaniquement nous faisons immédiatement, par la mutualisation, 5 % d'économies pour l'Agglomération, donc pour la somme des communes et pour la seule Commune de Cannes. Je pense que nous pourrons même faire mieux.

Quel est l'impact ? « Impacter » est le nouveau verbe absolument affreux. Comment on clive ? Nous allons bien sûr le modifier. La mutualisation a un impact, favorable de surcroît, sur le budget de fonctionnement de notre Communauté d'Agglomération en dépenses puisque cela apparaît en charges transférées. Il s'agit essentiellement de personnel transféré. En recettes, nous ne sommes pas sur le mécanisme habituel des transferts de compétences, nous ne sommes pas sur des compétences obligatoires, là, nous sommes sur de la mutualisation volontaire effectuée par convention. Nous sommes donc sur de la facturation de prestations. Pour les transferts classiques de compétences, il y a une réduction des attributions de compensation, c'est-à-dire ce que rend la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins aux communes, la fameuse attribution de compensation. Pour la mutualisation, c'est totalement différent, nous appliquons un système de facturation aux communes qui se calcule en fonction de la prestation fournie. Nous établissons un coût moyen horaire et ensuite la Communauté d'Agglomération facture à la Ville le temps passé. L'important dans ces écritures comptables, c'est qu'il y ait une corrélation entre les recettes et les dépenses, et par la mise en commun des services, l'Agglomération fait des économies d'échelle qu'elle répercute aux communes. C'est ce que nous avons vu la dernière fois. La mutualisation modifie également les budgets communaux puisque cela se retrouve à travers une diminution des charges transférées et une prise en compte de la facturation de la Communauté d'Agglomération. Pour donner un exemple, j'ai dit tout à l'heure que pour la Ville de Cannes, cela représente une baisse de 5 % pour ces services mutualisés, sans que cela ne coûte plus cher à la Communauté d'Agglomération, bien au contraire, M. le Président.

M. BROCHAND. - Comme vous le voyez, c'est très simple.

M. LISNARD. - Oui, c'est simple. Vous mutualisez et à la fin cela coûte moins cher parce que l'on fait des gains de productivité.

Les recettes :

Les recettes sont en baisse de 1 M€. Elles sont estimées à 76 500 000 €, avec une diminution du produit fiscal. Cela est compliqué et nouveau au surplus. Le produit fiscal vient de plusieurs fiscalités dont la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE.

C'est l'État qui nous signifie le montant de cette CVAE, sauf que cette CVAE est calculée sur l'année N-1; en réalité, c'est l'année N-2 qui sert de base. J'ai été au Tribunal de Commerce comme un certain nombre d'entre vous, y compris de la presse, et on voit bien que pour l'année 2015 - contrairement à ce qui s'est passé en France puisque je lisais récemment dans les Échos que le nombre de créations d'entreprises a reculé de 4,7 % en France en 2015 - dans le bassin cannois, il a progressé de 18 %. Par conséquent, nous pouvons imaginer que l'assiette, en tout cas, ne va pas baisser. Cependant, avec cet effet de décalage des années, nous nous prenons les pires années de la crise notamment 2014 et nous avons une perte de recettes de 752 736 €. Il y a également une baisse de la compensation fiscale. L'État va baisser sa compensation fiscale de 852 237 €. J'insiste là-dessus. En 2015, l'État a compensé la perte du produit fiscal de la Communauté d'Agglomération entre 2013 et 2014 - vous voyez toujours ces effets de répercussion - pour 3 400 000 €. Cette perte était due non pas à une atonie de l'activité, mais à la réforme des bases minimales de la CFE qui était prévue dans le projet de loi de finances 2014. L'État change les règles du jeu et compense. Cette compensation, désormais, devient dégressive. La première année, on nous dit « On va compenser ». En fait, on ne compense que 90 %. L'année suivante, c'est 75 % et l'année prochaine, mes chers amis, ce sera 40 % des pertes dues à cette réforme. Il n'y aura pas d'augmentation des impôts puisque nous sommes là pour protéger les contribuables et il y aura d'autres recettes comme les nouvelles recettes liées à la mutualisation pour 2 800 000 € et une baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement puisque l'État nous prendra en plus - il prend en plus dans les communes et il prend désormais en plus dans l'intercommunalité - 1 500 000 € de recettes à l'intercommunalité au titre de œs réformes.

• Les dépenses :

Des dépenses de fonctionnement économes puisque nous allons baisser les dépenses de fonctionnement de 1,1 %. Nous les diminuerons par rapport à 2015 de 1 M€ malgré l'augmentation de la masse salariale qui est mécaniquement la montée en puissance des compétences transférées obligatoirement à la Communauté d'Agglomération par la loi - ce sont des vases communicants avec les villes - et de la montée en puissance volontaire par la mutualisation des services.

- <u>Des attributions de compensation identiques</u> à celles de 2015 malgré les nouveaux transferts (équipements sportifs et voiries). Nous les actualiserons bientôt après les travaux de la fameuse CLECT.
- <u>La mutualisation induit une augmentation mécanique de la masse salariale</u> et cela se traduit par une baisse de celle-ci dans les communes. Par conséquent, nous ne générons pas de l'inflation de masse salariale. Je le dis parce que nous y tenons tous sur ces bancs et nous l'avions annoncé avec Bernard BROCHAND. Nous ne faisons pas, permettez-moi de le dire, comme 80 % des autres intercommunalités qui voient l'augmentation de leur masse salariale ce qui est normal, mais qui augmentent aussi leur masse salariale dans les communes. Mon doigt n'allait pas vers l'Est, je ne me permettrais pas.
- Des économies avec la subvention du Budget Principal vers le Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères qui va diminuer de manière importante, de 3 M€ puisque nous n'aurons pas, en 2016, le surcoût des intempéries (1 600 000 €). Nous n'aurons pas non plus à digérer ce que nous avons fait en 2015, c'est-à-dire la régularisation de la TVA à hauteur de 900 000 €. Cela fait déjà 2,5 millions d'économies. En plus, et c'est la très bonne nouvelle, en 2016, grâce à un travail important qui a été fait en particulier au sein du syndicat (dont étrangement le centre de traitement a récemment brûlé), le coût du traitement des déchets baisse avec l'attribution d'un nouveau marché, le départ d'un exploitant et l'arrivée d'un nouveau, ce qui va nous faire économiser sur le Centre de tri de Cannes 400 000 € par an. Ce n'est pas neutre.
- <u>Une diminution du FPIC</u> qui passera de 1 500 000 € à 500 000 € parce qu'un calcul est basé sur le Coefficient d'Intégration Fiscal réel (0,06) alors qu'avant, il était calculé sur le Coefficient d'Intégration Fiscal moyen ou pondéré. Vous voyez la différence et cela vous passionne. Nous en reparlerons tout à l'heure si vous le souhaitez. Pour l'instant, nous avons retenu l'hypothèse du FPIC de droit commun et nous avons tout de même une enveloppe totale pour le territoire de 7 700 000 €, ce qui est énorme.
- <u>Une diminution des subventions aux associations</u>, le P.L.I.E. et la Mission Locale, de 5 %. Ce ne sont pas des grosses sommes puisque le P.L.I.E. touche 205 932 €. La diminution de la subvention est de 10 839 €. La Mission Locale touche 262 562 € et la baisse est de 13 820 €. Néarmoins, cela est positif, car cela amorce une optimisation de ces deux structures et leur rapprochement pour toujours mieux répondre aux besoins avec le moins d'argent public possible puisque l'argent public, au départ, c'est de l'argent privé de consommateurs ou d'investisseurs.
 - Une stabilité des services intercommunaux à hauteur de 1,5 M€.
 - La concrétisation de projets 2016 avec :
 - o Des aides aux entreprises innovantes pour stimuler l'innovation, en particulier les start-ups et le geste entrepreneurial qui sauvera la France pour lutter contre le chômage;
 - La prise de compétences GEMAPI : il faut que nous anticipions les charges liées à cette compétence et surtout que nous les évaluions. Nous n'en sommes qu'au début de ce lourd et complexe processus ;
 - o La mise en œuvre du P.L.H. et des études pré-opérationnelles pour la réhabilitation de bâtiments ;
 - o L'étude, en partenariat avec la Ville de Cannes, pour la réhabilitation du quartier de la Frayère ;
 - o Les études foncières avec l'EPF pour la Roubine, etc. Nous l'avons déjà évoqué longuement.

Par conséquent, la section d'investissement sera, cette année, plus conséquente puisqu'elle sera de l'ordre de 500 000 €. Elle sera portée à 3 000 000 € avec les subventions de réserves.

✓ Budgets Annexes:

• Transports:

Les recettes d'exploitation sont estimées à 28,6 M€.

Le Versement Transport en 2015 a été exceptionnellement élevé du fait d'importantes régularisations à 22,6 M€. En 2016, nous aurons une diminution de ce produit pour s'établir à hauteur de 20,6 M€, avec notamment l'intégration de la compensation de l'État qui devrait représenter environ 300 000 € à la suite de la réforme du Versement Transport. Nous n'envisageons pas de baisse du produit.

Les ventes de billetterie sont stables. Nous appliquons le principe de prudence. Nous les évaluons à 6,8 M€.

Les subventions de fonctionnement, notamment versées par le Département, resteront constantes à hauteur de 200 000 €.

- Les dépenses d'exploitation sont estimées à 26,7 M€ avec le PALM BUS à 22,5 M€.

Le réseau sera renforcé sur les lignes 20 et 1A du fait notamment des travaux sur Picaud, sur celles de Mandelieu avec une desserte du Parc d'activités de la Siagne et du Théâtre de Verdure, sur Le Cannet avec la ligne structurante Leclerc/Pne-Chaï et sur Mougins vers Mouans-Sartoux. Pour la masse salariale, le GVT (Glissement Vieillissement Technicité) sera limité à 1 %, le nombre de chauffeurs moyen étant de 222. Le recours à la sous-traitance devrait encore être limité à 800 000 €, c'est là-dessus qu'il y a des efforts. Quant au prix du carburant qui est aujourd'hui bas, ce dernier reste une inconnue : nous avons prévu 1,8 M€. Enfin, un projet de sécurisation du réseau est en cours, lequel demande des précisions.

Le coût du Service Infrastructure devrait rester stable avec cependant un renfort du personnel pour limiter le recours à des prestations extérieures. Nous voulons limiter ce recours à 10 %, donc le baisser de 80 000 €, avec des annuités de la dette qui diminueront en 2016 pour représenter 1,3 M€ pour la part des intérêts.

En 2016, l'investissement est estimé à 11,3 M€, ce qui est important avec :

- La poursuite du plan de renouvellement du matériel roulant (bus). Nous allons investir 1,5 M€ pour changer 5 bus ordinaires :
- L'acquisition de bus atypiques (articulés et à impérial, etc.) qui sont de plus grande dimension et plus attractif;
- L'équipement de distributeurs automatiques de certaines stations (200 000 €);
- Des opérations d'acquisition foncière à hauteur de 500 000 € pour les travaux à venir sur le BHNS ;
- Des études et travaux préparatoires : différentes maîtrises d'œuvre sur le BHNS au Cannet, à Mougins, à Mandelieu-La Napoule, à Cannes-La Bocca, pour 1,5 M€ ;
- Des travaux d'aménagement pour 6,5 M€ : avenue Picaud à Cannes, avenue Maréchal Lyautey à Mandelieu-La Napoule et les terminus de bus à Mandelieu-La Napoule et à Mougins à la limite de Mouans-Sartoux.

• Traitement des Ordures Ménagères :

Nous sommes sur un budget de quasiment 20 M€ (19,9 M€) avec un budget 2016 qui sera limité aux strictes contributions syndicales d'UNIVALOM et du SMED pour le traitement des déchets et pour la gestion des déchetteries. Ces contributions seront en baisse par rapport à 2015 où avaient été prises en compte les intempéries (1,6 M€). Le SMED prévoit une diminution de 400 000 € de sa contribution issue d'économies dues au nouveau marché du Centre de tri de Cannes. C'est une première bonne nouvelle. Il y en aura d'autres dans le cadre de cette reprise en main de la problématique des déchets au sein du SMED que nous menons notamment avec Jean-Marc DELIA, Président du SMED et Maire de la magnifique Commune de Saint-Vallier-de-Thiey.

Le budget sera alimenté par une subvention du Budget Principal du montant des cotisations. Vous savez qu'il y a un transfert du Budget Principal vers ce budget annexe.

➤ <u>La dette</u>:

La dette ne concerne que la dette des transports. Elle est en baisse malgré des investissements importants puisque le capital restant dû est passé de 31,9 M€ à 31,4 M€ au 1^{er} janvier 2016. Pour ces cinq emprunts, le capital sera de 30 445 751 € en décembre 2016. Nous prévoyons donc encore une baisse de 1 M€. Nous avons un taux moyen élevé. Je trouve que certains taux sont élevés, mais ces emprunts sont anciens, avec une durée résiduelle moyenne de 27-31 ans. Le taux moyen est de 4,13 %. Ils sont à 100 % en taux fixe.

En 2016, la Communauté d'Agglomération devra intégrer la dette contractée par le SIFRO puisque vous avez vu que dans le transfert des compétences, le SIFRO intègre le giron de la C.A.P.L. dans le cadre du transfert de compétences de la GEMAPI. Le capital restant dû est de 8,5 M€. Le taux moyen est encore plus élevé (4,26 %). La durée résiduelle est de 10-13 ans. Le fait que la durée résiduelle soit faible permet d'avoir des marges de manœuvre que nous avons bien évidemment activées.

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins intégrera également l'emprunt lié au Centre Aquatique du Grand Bleu avec un capital restant dû de 5 M€, un taux contracté par la Ville de Cannes de 1,93 % et une durée résiduelle de 14 ans. Cette dépense sera intégralement compensée par la Commune de Cannes.

Il en sera de même pour le SIFRO. Je ne pense pas que nous puissions parler d'amortissements surtout en comptabilité publique, mais le coût est compensé par la collectivité des missions si je puis dire, en conséquence, pour le Grand Bleu, M. le Président, ce sera intégralement compensé par la Ville de Cannes. Cela viendra en déduction de l'attribution de compensation pour évoquer un point qui a été soulevé lors du dernier Conseil des Maires.

L'ensemble des emprunts est à taux fixe. La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ne dispose d'aucun emprunt toxique.

> Conclusions:

Malgré un contexte difficile, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins tient la route et ses engagements en matière de vertu budgétaire en 2016, avec une approche rigoureuse et la concrétisation de ses projets. Faire des projets sans être rigoureux, c'est aller dans le mur. Être rigoureux sans avoir de projets, c'est aller dans le mur un peu plus tard, mais c'est aussi ne pas préparer l'avenir et tomber dans une spirale du déclin.

Nos approches prospectives financières pour le Budget Principal laissent apparaître des difficultés à partir de 2019, en particulier parce que nous arrivons de plein fouet sur la répercussion de la baisse des dotations et des ponctions étatiques.

En 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement perdra encore 2,2 M€. La compensation fiscale baissera encore pour arriver à 1,5 M€. J'insiste là-dessus : vous voyez bien que l'État n'a aucune parole et qu'au moment où nous baissons la dette dans nos collectivités - en tous les cas, à Cannes nous avons baissé la dette de 34 M€ en deux ans, la C.A.P.L. est dans le même cycle - la dette de l'État est passée de 1,9 Md€ à 2,1 Md€. Les leçons, il faut que ceux qui nous les prodiguent se les gardent, qu'ils soient de gauche, de droite, d'extrême droite, d'extrême gauche ou du centre. Je pense que beaucoup de collectivités sont bien mieux gérées que l'État.

Pour ce qui est de l'illustration de la perte financière du territoire, en 2015 nous avons additionné uniquement sur la DGF. Nous n'avons pas pris les transferts de charges non compensées. Nous avons additionné les pertes de DGF 2015 par rapport à 2014 - nous aurions pu prendre 2013 comme référence pour les communes, mais pas pour l'Agglomération -, nous avons additionné ce que les cinq communes ont perdu (Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Mougins, Théoule) par rapport à ce que l'État nous prend et à ce que la C.A.P.L. perd. Sur 2015, ce sont 9 154 008 € que l'État nous prend, aux cinq communes et à l'Agglomération, uniquement sur la DGF par rapport à 2014 où il nous prenait déjà, sur de l'argent qui appartenait aux collectivités. En 2016, il nous prendra en plus de ces 9 millions d'euros, 10 271 074 €. Ce n'est pas du virtuel. Et malgré tout, nous arrivons à protéger nos contribuables, aussi bien dans nos communes que dans notre agglomération. Nous ne touchons pas aux taux. Nous arrivons à concrétiser des projets. Je le dis au passage parce que cela paraît toujours abstrait et à un moment donné où l'on dénigre tous ceux qui s'engagent dans la vie publique ou tous ceux qui entreprennent dans la vie privée, il y a tout de même des résultats. On digère cela. Sur la période de 2015 à 2017, la perte cumulée de DGF, mes chers collègues, sur l'ensemble des collectivités des Pays de Lérins est estimée à 58 M€. Il faut bien avoir ces chiffres-là en tête, en sachant que les communes avaient déjà perdu entre 2013 et 2014, 3,6 M€ sur la DGF que nous n'avons pas pris en compte.

Quant à la contribution au fameux FPIC - vous savez l'argent que nous donnons, qui est pris par l'État de façon autoritaire et qui est redistribué à des communes qui en ont soi-disant besoin ; comme je le dis à chaque fois, nous n'avons pas de puits de pétrole ni de trésor caché - en 2012, nous contribuions à ce fonds à hauteur de 1 602 255 €. En 2016, il s'agira de 7 775 188,20 €. En 2017, nous passerons à 10 107 745 €. Au titre du FPIC, le territoire contribue à ce fonds de 2012 à 2017 à hauteur de 34,4 M€. En tout, ce sont presque 92,4 M€ - uniquement pour le FPIC et la DGF - d'argent en moins pour nos collectivités, c'est-à-dire d'argent en moins pour l'économie locale, pour le contribuable, pour nos projets, pour des équipements.

Voilà ce que je souhaitais vous dire avant de conclure. Il faut, dès cette année, que nous travaillions sur quatre pistes :

- Poursuivre le schéma de mutualisation : 2016 sera vraiment l'année de la mutualisation pour nos communes et la C.A.P.L. avec des groupes de travail autour de quatre hypothèses dont nous verrons si nous les concrétisons ou pas de toute façon, vous aurez à les valider si nous décidons de vous les présenter à savoir :
 - o La gestion du parc automobile et des garages ;
 - o La production de plants;
 - Le groupement de commandes ;
 - Le pilotage de la signalisation et la signalétique urbaine.
- Optimiser la DGF à partir de 2019 à travers le transfert de nouvelles compétences, ce qui va nous permettre d'augmenter notre CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) et d'avoir moins de pertes de DGF.
- Un plan d'économies qui doit aboutir à baisser les dépenses de fonctionnement de manière significative en 2019, en particulier sur l'élimination des déchets, mais aussi sur les charges de personnel, les aides aux associations et les charges à caractère général. C'est simple, mes chers collègues, il faut qu'en 2019, nous arrivions à faire 3 M€ d'économies supplémentaires sur ces charges générales et charges de fonctionnement.
- La recherche systématique de nouveaux financements (subventions européennes, etc.) en privilégiant les dépenses financées pour réduire l'impact budgétaire.

Pour le Budget Annexe des Transports, l'autofinancement permet de continuer pour l'instant les travaux du BHNS. C'est une très bonne nouvelle. Il convient que nous maîtrisions bien le coût de PALM BUS pour financer l'extension du BHNS puisque nous avons 85 M€ de perspectives d'extension pour l'amélioration du système des transports en commun.

En conséquence, il faut que nous ayons une approche sur l'ensemble de l'offre kilométrique tout en ayant bien à l'esprit que nous sommes sur un service public donc qui doit coûter de l'argent. Nous devons de la subsidiarité, nous ne pouvons pas faire que de l'optimisation des transports en commun.

Ces pistes de bonne gestion doivent nous permettre de mieux appréhender l'avenir en maîtrisant nos frais de fonctionnement, en gardant une capacité d'autofinancement, sans augmenter la pression fiscale - par conséquent en défendant les contribuables - et dans le cadre des domaines de compétences que les communes ont transférés. C'est en vertu de ces principes simples que nous arriverons à faire progresser notre intercommunalité. Vous avez vu qu'en 2015 nous avons réussi, en 2016 aussi. Il n'y a pas de raison que nous n'y parvenions pas au cours des prochaines années. Voilà, M. le Président, mes chers collègues, pour ces orientations budgétaires résumées.

(Applaudissements des bancs de la majorité)

<u>M. BROCHAND</u>.- Comme vous l'avez vu, c'est quelque chose de compliqué qui nécessite de chacun d'entre nous, que ce soit au niveau des communes ou au niveau de l'Agglomération, des attentions continues, car il n'y a pas dans notre pays ce que nous appelons de la stabilité fiscale et qui, chaque fois, peut nous surprendre par un nouvel impôt, par une nouvelle façon de calculer. Par conséquent, il faut que nous soyons extrêmement réactifs.

Aussi, je voudrais remercier et féliciter David d'avoir pu, là aussi, coordonner nos différents efforts. Je voudrais vraiment féliciter - voyez c'est rare, mais j'y arrive - certains fonctionnaires et en particulier M. GIUSTI qui est un Corse, mais qui sait compter. (*Rires*) C'est un doux euphémisme. Il a son bureau à côté du mien.

M. LISNARD.- Il mériterait presque de travailler à la Ville de Cannes.

M. BROCHAND. - Il est très compétent. Par rapport à ce chaos général de fiscalité, nous arrivons à peu près à avoir une certaine clarté pour savoir où nous allons et comment nous y allons, et à continuer à investir, ce qui est absolument indispensable pour nous et pour toutes les communes qui sont à la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire continuer à faire en sorte de bouger. Je ne dirais pas comme le Président de la République : « ça va bouger » comme il l'a dit quatre fois dans son discours. Lui, cela ne va pas bouger, mais nous, nous pourrions continuer à bouger comme nous l'avons toujours fait. Par conséquent, merci David, merci Alex et tous ceux qui travaillent avec toi. C'est un travail, comme vous l'avez vu dans les détails, extrêmement lourd. C'est également un travail juridique. Nous avons besoin de savoir qui juridiquement va encore nous prendre des choses et qui va nous mentir parce que sachez que nous sommes tout de même face à des mensonges continus. Par conséquent, cela ne durera pas. Toutes les révolutions ont commencé par l'agriculture en France. Pour nous, elle commencera peut-être par les sociétés ou les villes de tourisme. C'est vraiment invraisemblable, car nous perdons tous les jours des clients pour des raisons fiscales et non pas pour des raisons d'attractivité. C'est continuellement cela. Sachez tout de même que nous avons 55 % des bateaux du Département et vous allez voir que nous passons d'une stratégie que j'appelle de la demande à une stratégie de l'offre. Actuellement, la demande baisse tous les jours. J'ai appris cette semaine que pour le Port de Cannes qui est géré par la CCI, il y avait 4 500 personnes en attente et qu'il n'y en a plus que 122. Cela montre l'ampleur du désastre et l'ampleur future de nos ports qui n'auront plus de bateaux. Sans bateau, pas de recettes et nous nous trouvons devant une nécessité de changer de stratégie par rapport à l'ensemble de ceux qui viennent nous apporter leurs bateaux et leur richesse. C'est vraiment extrêmement grave et nous allons nous en mêler. Les ports ne le disent pas forcément. Ils font ce qu'ils peuvent. Parfois, ils augmentent les tarifs. Mais ce départ des bateaux pour des raisons fiscales fait que le Directeur du Port de Cannes, qui est un monsieur remarquable, M. DOSNE, évalue cette perte en 2016 à 30 %. C'est un détail, mais c'est un gros détail. En conséquence, c'est à nous de réfléchir et à travailler sur ce domaine des bateaux comme nous avons pu le faire sur d'autres domaines.

Merci David, nous continuons donc à t'employer véritablement.

M. LISNARD.- Merci M. le Président. Cela bouge, mais est-ce que ce débat bouge un peu ?

M. RAVASCO.- Bonjour. Tout d'abord, merci M. LISNARD pour vos explications et bravo même. Cependant, cela ne changera pas, vous l'imaginez, le sens de ma courte intervention. S'agissant des délibérations à venir, les élus du Front National se contenteront de s'abstenir sur l'ensemble des points techniques et voteront contre lorsqu'il s'agira de points plus politiques. Ces votes seront faits en notre âme et conscience et ce, afin de rester cohérents sur notre position, justement à l'échelon intercommunal. Vous n'êtes pas sans savoir en effet notre opposition au néo-triptyque Europe/Régions/Intercommunalités, visant à remplacer celui de l'État/Départements/Communes, coupant encore et toujours davantage les élus de leurs concitoyens. Cette strate intercommunale n'est pour nous qu'un machin visant au final à résoudre à plusieurs des problèmes que nous n'aurions pas eus seuls. De toute façon, ce n'est pas l'abstention ou l'opposition de quelques élus « Bleu Marine » qui vous feront défaut au sein de cette assemblée si peu représentative du pays réel.

Nous vous prions donc de prendre acte de nos votes en tant qu'abstentions bienveillantes concernant les sujets techniques et en tant qu'oppositions politiques pour ce qui sera des sujets plus sensibles comme le Contrat de Ville que nous avions déjà critiqué en octobre 2015.

Je vous remercie.

M. LISNARD.- Merci.

M. GARCIA ABIA.- Merci M. LISNARD. M. le Président, chers collègues, bonsoir. S'agissant d'un débat, je vais m'exprimer.

M. LÍSNARD, vous venez de nous présenter les engagements et les perspectives budgétaires pour 2016. C'est une présentation très détaillée, je vous en félicite, qui indique assez précisément ce qui sera proposé lors du Budget Primitif. Vous insistez longuement sur la situation internationale et nationale. Il est vrai que la croissance internationale diminue et le risque d'une crise financière est à nos portes. L'année 2016 ne s'annonce effectivement pas rassurante. Cependant, il est important de souligner la volonté du Gouvernement de réformer la valorisation des locaux professionnels qui est figée depuis 1970, même si son implication est retardée pour permettre une meilleure étude d'impacts. La réforme est prête et j'espère bien - peut-être pas comme vous qui êtes plus réticent - qu'elle verra le jour dès 2017. Il en est de même pour la création du fonds d'investissement public local doté de 800 M€. Le Gouvernement essaie de conforter ainsi l'importance des collectivités dans l'investissement public civil qui s'élève à 70 % de l'investissement total. S'il y a eu une baisse de l'investissement en 2014 et en 2015, il faut souligner que cet investissement a fortement augmenté entre 2011 et 2013 pour passer respectivement de 52 à 58 Md€.

Concernant la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et l'année 2015, je considère que tout jugement budgétaire serait mal venu de ma part étant donné l'impact des intempéries du 3 octobre dernier. Une chose est sûre : c'est que les Pays de Lérins et les communes touchées par ces intempéries ont su faire face financièrement et surtout humanitairement. Peu importe la couleur politique, on se doit de les soutenir. Pour 2016...

<u>M. LISNARD</u>.- C'était une belle conclusion pourtant, mais continuez. J'ai cru que vous aviez terminé. Allez-y, pardonnez-moi.

M. GARCIA ABIA. - Ne vous inquiétez pas, je vais être beaucoup plus court que vous.

Pour 2016, vous nous dites : « Il faut faire ». Bien sûr, il faut faire. En plus, nous sommes là pour cela. Plusieurs objectifs nous sont présentés et il y en a particulièrement quatre sur lesquels je voudrais revenir.

Le premier concerne la mutualisation des moyens et la volonté des Pays de Lérins de ne pas être globalement une charge supplémentaire. La mutualisation est le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle sans diminuer le service rendu aux administrés. Si des avancées importantes ont eu lieu en 2015, il est à noter que certaines communes n'ont pas encore franchi le pas. C'est regrettable et en même temps cela complique davantage la mise en place de la mutualisation dans d'autres secteurs. Il faut espérer que 2016 connaisse une plus grande homogénéité et une plus grande dynamique. Concernant les frais de fonctionnement des Pays de Lérins, je voudrais, si vous le permettez, faire une proposition. Notre volonté est de faire en sorte que l'intercommunalité ne soit pas une strate supplémentaire dans les dépenses des collectivités. Alors que certains dans notre bassin de vie n'y croient pas et considèrent que notre intercommunalité ne sert à rien, nous sommes une grande majorité à considérer qu'il n'en est rien et que l'intercommunalité est une chance. Encore faut-il le prouver.

M. BROCHAND. - Merci quand même de reconnaître cela. Si vous avez des doutes, venez travailler avec nous.

M. GARCIA ABIA.- Je l'ai toujours reconnu, M. le Président. Je le redirai encore, ne vous inquiétez pas.

Le philosophe Auguste COMTE disait : « Prouver, c'est mesurer ». Alors, essayons de mesurer. Ne serait-il pas possible de mettre en place un indicateur financier qui mesurerait l'évolution des dépenses de fonctionnement des cinq communes membres, avant la Communauté d'Agglomération et après la Communauté d'Agglomération. Pour ce faire, on consolide les comptes « dépenses de fonctionnement » après les avoir retraités dans les cinq communes et dans la Communauté d'Agglomération et on voit ainsi l'évolution de l'indicateur d'année en année, en prenant par exemple pour base 100 l'année 2014. Cet indicateur me semble pouvoir être intéressant, il pourrait mesurer le chemin parcouru, il est aussi un incitateur à la bonne gestion ; pour être vraiment efficace, il devrait tenir compte de la qualité, de l'amélioration et des nouveaux services rendus aux administrés.

Le deuxième point concerne les subventions au P.L.I.E. et à la Mission Locale. Il me paraît opportun, M. le Vice-Président, de procéder au rapprochement de ces deux entités avant d'envisager de réduire les subventions, plutôt que l'inverse.

Le troisième point concerne le P.L.H. et plus précisément la pénalité SRU. Certaines communes des Pays de Lérins pour diverses raisons sont très en retard quant à l'offre de logements sociaux. Leur pénalité SRU va fortement augmenter cette année. Elle est retenue sur les impôts levés par les communes. Cette pénalité est reversée à un fonds d'aménagement urbain. En clair, c'est de l'argent perdu pour notre bassin de vie. Or, il est spécifié que lorsque la commune appartient à une communauté d'agglomération compétente pour effectuer des réserves foncières en vue de la réalisation de logements sociaux et lorsque cet établissement public est doté d'un Programme Local de l'Habitat, la somme est versée à l'EPCI. La question est de savoir si la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins va pouvoir et surtout vouloir bénéficier de ce dispositif et à partir de quand.

Sans connaître précisément le montant payé par chaque commune, on peut estimer que la somme des pénalités est bien supérieure à 2 M€. Les Pays de Lérins ayant de plus pour compétence obligatoire le Développement Economique, il est primordial d'avoir des logements pour actifs au plus près de l'activité, ne serait-ce que pour réduire les déplacements et pour que notre région conserve et développe son attractivité.

Enfin, M. le Vice-Président, et vous allez me dire que j'insiste, la répartition des impôts entre les diverses communes reste égale à ce qu'aurait collecté chaque commune. C'est une décision purement comptable qui ne prend pas en compte la situation particulière du Cannet qui, pour des raisons diverses et anciennes, se trouve avec très peu d'activités économiques et beaucoup d'administrés qui vont travailler dans les autres communes des Pays de Lérins. Est-il normal que les Cannetans, les Rochevillois, continuent à être pénalisés à cause de décisions politiques prises il y a plus de trente ans ? Il serait juste que les autres communes des Pays de Lérins prennent en charge une partie de cette disparité, car les logements construits au Cannet ont, qu'on le veuille ou non, permis la non-construction de logements dans le bassin cannois et permis, de ce fait, l'implantation de zones d'activités. La législation permet une autre répartition que celle appliquée aujourd'hui. Il suffit que les communes membres de l'intercommunalité des Pays de Lérins en soient d'accord.

Pour ce qui est du Budget Annexe des Transports publics urbains, permettez-moi juste quelques remarques. Les travaux d'aménagement vont continuer sur Cannes, Mandelieu-La Napoule et Mougins. C'est très bien.

<u>M. BROCHAND</u>.- Et Le Cannet ! Mme TABAROT a bien voulu nous recevoir il y a une dizaine de jours et nous avons établi un plan qu'elle a accepté. Par conséquent, ne vous faites pas de souci, Le Cannet va désormais participer et je l'en remercie.

M. GARCIA ABIA.- Nous sommes d'accord que nous aurons un BHNS jusqu'au rond-point de Grande-Bretagne ?

M. BROCHAND. - Absolument.

M. GARCIA ABIA.- Vous êtes rapide, vous répondez avant que je n'aie posé la question.

Je voudrais savoir ce qu'il en est du tracé de la ligne 2 du BHNS et dans combien de temps approximativement aurons-nous la présentation d'un projet définitif. Or, si l'exonération du Versement Transport pour les entreprises de moins de onze salariés contre neuf auparavant est une bonne chose pour l'activité économique, je suis bien d'accord que si l'on veut un service de qualité, une meilleure offre de transport - M. LISNARD, je vous rejoins totalement -, l'État doit prendre sa part dans cette diminution de recettes. Enfin, il me semble que par mesure de prudence, il serait bon de bâtir le Budget Annexe des Transports avec un prix de carburant plus élevé que ce qu'il est aujourd'hui. Nous avons tous vu que 2016 est une année incertaine au niveau international. La prudence est de rigueur.

Je terminerais par l'état de la dette. Les taux sont très bas, mais risquent de ne pas le rester. Il serait peut-être souhaitable d'anticiper avant la hausse sans pour autant, bien sûr, risquer le surendettement. Voilà mes modestes réflexions, merci pour votre attention.

M. LISNARD.- Merci. Je vais vous répondre du mieux possible point par point.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Pas d'autres interventions)

Je vais donc répondre à M. GARCIA ABIA et à M. RAVASCO. Tout d'abord, je vous remercie pour vos félicitations à vous deux. Je le savoure, au cas où cela n'aurait pas été entendu par tout le monde. Ces félicitations s'adressent au Président en premier chef, à M. le Directeur Général des Services, M. TANI et à M. GIUSTI. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure. Bon, il a demandé une augmentation, ce qui serait contraire à nos objectifs. (*Rires*)

Simplement, moi je suis prêt à accepter toutes les réformes du monde si ces réformes ont une finalité d'intérêt général d'une part et si on fait confiance à celui qui porte la réforme d'autre part. Jusqu'à maintenant, dès que nous avons eu une réforme touchant les collectivités imposée par l'État, d'une part cela s'est toujours fait au détriment financier des collectivités et, d'autre part, cela s'est fait en nous mentant, à un tel point que nous sommes obligés d'anticiper le mensonge dans nos prévisions budgétaires. Pardonnez-moi, je suis un réformateur comme vous tous ici, nous sommes là pour améliorer le système, mais j'ai tellement de défiance *a posteriori* à l'égard de ceux qui portent ces réformes que je souhaite qu'elles n'arrivent pas.

Sur le fonds d'investissement des collectivités locales, nous sommes en désaccord profond sur la façon de voir le rôle de la puissance publique. Pour moi - et acceptez mon opinion, elle n'a pas valeur d'évangile, mais en tous les cas c'est ma conviction - c'est typiquement le type de machin, pour reprendre le terme que nous avons entendu tout à l'heure, bureaucratique et la France, pour moi, en meurt depuis quarante ans : on prend trop parce que l'on prélève trop, parce que l'on n'a pas le courage, précisément, de réformer, de revoir le périmètre d'intervention du champ public, puis on se rend compte que l'on prend tellement que l'on asphyxie et au lieu de prendre moins, on créé un dispositif qui rend une partie. Alors lorsque vous rendez à des entreprises, on appelle cela un cadeau aux patrons. Drôle de cadeau : on vous prend 100 et on vous rend 20. En fait, on vous a pris 80. Si nous devions prendre une échelle, dans les autres pays, on vous prend 60. Ces 800 M€, qu'on ne nous les prenne pas plutôt que de nous les rendre, avec entre temps des bureaucraties, des formulaires à remplir, une somme d'heures passées pour correspondre à des critères qui sont incompréhensibles et qui alimentent l'administration de Bercy, la plus pléthorique du monde développé autour d'un Ministère de l'Économie.

Si nous avions une économie aussi performante que le nombre de fonctionnaires à Bercy, nous serions la première puissance mondiale. Ce n'est pas le cas. Le « FI machin », c'est exactement cela. On prend trop, alors on recréé un dispositif. C'est comme sur les charges sociales. Après, on va faire un pacte, un pacte de confiance... J'entends votre approche, mais pour moi c'est ce qui *flingue* le pays, cette espèce de bureaucratie qui nous asphyxie tous les jours. Cela part d'une bonne intention. Alors on dit que c'est mieux que si on ne les avait pas. Bien sûr, ces sous sont là, donc on va essayer de les avoir. Mais, on crée des effets de bureaucratie. On a des personnes qui toute la journée, enfin toute la semaine, vont chercher comment on obtient des aides au titre de tel ou tel fonds. Vraiment, c'est insupportable. Et cela s'additionne en poids et pas en capacité.

Sur les frais de fonctionnement, vous souhaitez que ce ne soient pas une strate supplémentaire. Nous sommes d'accord. Sur l'indicateur, nous l'avons dans les mairies. Chaque mairie le fait. Nous avons un indicateur des frais de fonctionnement par rapport au budget global. Cependant, si vous le faites sur les frais de fonctionnement, il faut aussi le faire sur les recettes de fonctionnement. Il faut le faire sur les deux puisque l'on transfère des ressources et des prélèvements. Il faut que ce soit sur les deux paramètres.

Sur les subventions au P.L.I.E. et à la Mission Locale, vous dites qu'il faut le faire avant. Non, il faut le faire en même temps. Là, nous n'avons pas baissé de suite de 5 % la subvention. Nous disons que dans notre perspective budgétaire, en 2016 nous allons travailler au rapprochement de ces deux structures et que nous prévoyons 5 % de subvention globale en moins. Si nous ne le prévoyons pas maintenant, nous ne le ferons jamais. Par conséquent, nous le prévoyons en 2016. Cela nous donne une échéance. Vous verrez que ces deux structures fonctionneront très bien avec ces 5 % en moins et j'espère qu'elles se rapprocheront pour en faire qu'une. C'est notre objectif. C'est une orientation budgétaire.

Sur le Programme Local de l'Habitat, vous avez dit plusieurs choses notamment sur les Cannetans qui ne devraient pas être punis pour des décisions prises il y a près de trente ans. Je suis bien d'accord, mais a fortiori si les Cannetans ne doivent pas être punis trente ans après des décisions prises sur leur commune, les Mandolociens, les Cannois, les Théouliens, les Mouginois ne doivent pas non plus être punis trente ans après. Moi, je suis désolé, mais j'ai toujours été contre les punitions collectives. Par conséquent, il est impensable que nous transférions vers les contribuables des autres communes des décisions qui concernent une commune, antérieures à toutes les personnes qui siègent ici. Nous ferons preuve de solidarité, mais je trouve très contestable le raisonnement que vous exprimez. C'est encore moins légitime de faire payer les habitants des autres communes, me semble-t-il, surtout des communes qui ont fait des efforts considérables en matière de logements sociaux et qui se retrouvent encore aujourd'hui pénalisées par la loi SRU, y compris Cannes qui est un bon élève dans le Département. Il n'est pas le seul ici. D'abord, sur ce seuil de logements sociaux de 25 %, lorsque l'on aura compris que là aussi il s'agit d'une approche soviétique : plus on impose ce seuil de logements sociaux, plus on asphyxie le secteur privé... je vais éviter de tomber dans le débat politique national, mais lorsque l'on voit Mme COSSE qui remplace, avec un intérim de Mme PINEL, Mme DUFLOT dont on voit l'immense succès de la loi puisque nous sommes passés de 500 000 mises en chantier de logements privés par an à 250 000, que l'on continue ainsi! Tant que l'on n'aura pas compris que l'immobilier est un acte rationnel d'acteurs économiques qui, au regard de contraintes, prennent une décision, on augmentera des prélèvements, exactement comme le FI, pour soutenir le logement. Sans tomber dans la main invisible selon WALRAS - vous citiez Auguste COMTE -, on doit laisser un peu le marché se solidifier, s'oxygéner et nous verrons que dans un pays où il y a moins de prélèvements et où il y a moins de machins pour aider le logement, il y a plus de mises en chantier de logements. D'ailleurs, sur les actifs dont vous parliez, comment se fait-il qu'aujourd'hui un couple d'actifs qui gagne correctement sa vie n'ait pas accès au logement? Comment est-ce possible? Votre réponse consiste à dire qu'il faut faire encore plus de logements pour actifs, moi j'ai envie de dire qu'il faut surtout que l'on donne de l'oxygène à tout cela et que celles et ceux qui peuvent investir dans la pierre le fassent. De façon plus technique, vous proposez que les pénalités de la loi SRU intègrent la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au titre du fonds d'aménagement urbain. Sachez que nous avons anticipé votre souhait puisque cela est bien prévu. Tout est en place pour cela. Dès que le P.L.H. sera approuvé, nous pourrons produire cette aide à la pierre en récupérant une partie de ces sommes versées par les communes pénalisées au titre de la loi SRU via le fonds d'aménagement urbain, un fonds de plus - imaginez toutes ces personnes qui travaillent dans les fonds tout de même alors que nous avons 10,5 % de chômeurs-. Nous le ferons évidemment, mais il est important de respecter l'étape du P.L.H., car il serait tout de même incongru que l'intercommunalité impose des logements sociaux aux communes. C'est impensable. À mes veux en tout cas, impensable! C'est du ressort des communes de savoir si elles veulent des logements sociaux ou pas et de prendre le risque y compris financier. Il y a des équilibres urbains, des équilibres sociaux, des équilibres démographiques qui doivent être pris en compte. La densification de logements sociaux sur toujours les mêmes communes et les mêmes terrains produit des ghettos et nous en voyons les effets dévastateurs pour la société. En conséquence, dès que le P.L.H. sera approuvé, nous pourrons activer ce dispositif.

Sur le BHNS, le Vice-Président aux Transports pourrait répondre bien plus savamment que moi. Je n'ai rien de plus à ajouter là-dessus. D'ailleurs, le Président lui-même a répondu sur le BHNS au Cannet.

Sur l'état de la dette, je suis d'accord avec vous : le taux est artificiellement bas parce qu'encore une fois, les pouvoirs publics veulent se mêler des taux. Le taux, c'est un prix. Nous, nous en faisons une donnée de base. C'est le prix de l'argent. Or, lorsque l'on a une telle approche déstructurée entre l'offre et la demande de monnaie (2,100 milliards d'euros de dettes), nous devrions avoir des taux élevés. Nous avons des taux extrêmement bas. La FED vient de relever ces taux pour la première fois depuis dix ans. Nous pouvons penser qu'un jour l'Union européenne relèvera ces taux si l'euro continue sa déflation.

Dans ce cas-là, nous aurons un vrai crack en France et une vraie crise économique. Nous découvrirons ce que c'est. C'est la raison pour laquelle nous anticipons - d'ailleurs, c'était un des grands thèmes de ma campagne municipale - pour accélérer le désendettement. En revanche, nous ne pouvons pas désendetter complètement par anticipation. Lorsqu'il y a des emprunts longs, d'abord il faut avoir la capacité financière que nous n'avons pas forcément. Si nous avions la capacité financière, celle-ci se ferait au détriment des communes. Ce n'est pas le but non plus. D'une part, ce n'est pas le rôle de cette intercommunalité. D'autre part, nous avons des taux assez longs notamment sur le BHNS, ce qui est logique s'agissant d'un investissement récent. Sortir de la dette par anticipation sur ces emprunts-là serait extrêmement coûteux, donc ce serait un non-sens économique. Il est préférable, d'autant plus que nous avons des taux fixes, de digérer cette dette qui est tout à fait digérable. Vous avez vu qu'elle est parfaitement maîtrisée dans le cadre de notre exercice budgétaire. Voilà M. GARCIA ABIA.

M. RAVASCO, je vous remercie également de vos félicitations. Vous voterez comme il vous entend. Nous, nous avons ici la chance de voter sur des enjeux locaux avec nos convictions nationales que nous affirmons, vous le voyez, mais au seul regard de l'intérêt général local. C'est une liberté intellectuelle, que peut-être vous aurez un jour dans votre parti. Je constate qu'à chaque intervention d'un représentant de votre parti, dans n'importe quelle assemblée, il faut surtout citer « Bleu Marine ». Je me demande si le matin il ne faut pas faire des offrandes au pied d'une statuette. En tous les cas, ce n'est pas notre état de pensées. Il y a d'ailleurs une tradition de droite, un peu anar que j'aime bien, c'est la raison pour laquelle je ne pourrais pas aller dans un parti comme le vôtre. J'aurais l'impression que l'on me fait marcher au rang, je ne supporte pas cela. Écoutez, votez comme vous voulez. Je retiens de votre abstention bienveillante la bienveillance et je vous en saurais gré, vraiment. Alors, je me méfie un peu, car il y a un ancien leader de mon parti qui utilise beaucoup le mot « bienveillance » en ce moment et je ne le crois pas. Je ne dis pas qui, bien sûr. En tous les cas, j'accepte cette bienveillance. Nous avons besoin de bienveillance dans la société. En revanche, faites attention parce que l'abstention conduit un peu à l'abstinence et ce n'est pas ce qu'il y a de mieux dans la vie.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse sur ce débat d'orientations budgétaires qui a prospéré, M. le Président.

M. CARRETERO. - Quelques mots, M. le Président, pour répondre à M. GARCIA ABIA, en partie en tout cas.

Tout d'abord, en ce qui concerne la mutualisation, je voudrais rappeler, comme je l'ai déjà fait à la précédente séance, que Le Cannet participe à la recherche de subventions. En ce qui concerne, par exemple, le groupement de commandes qui avait été fait sur les carburants, nous n'y avons pas participé parce que les conditions économiques sont plus intéressantes pour notre commune, en tout cas actuellement. Pour revenir à la mutualisation, 2015 est une première étape. 2016 voit un nouveau virage, une nouvelle étape.

Enfin, pour parler des logements sociaux sur Le Cannet, je voudrais rappeler que nous avons la plus forte densité de la Région, c'est-à-dire 5 500 habitants au kilomètre carré, que nous reconstruisons la ville sur la ville. Par contre, bien entendu, nous ne sommes pas en mesure de construire 4 000 logements sociaux comme l'État le souhaiterait et nous le demande. C'est quelque chose d'évident. Par contre, nous faisons des efforts en faveur du logement social sur une commune très urbanisée.

Pour le BHNS et pour terminer sur ce point pour vous répondre M. GARCIA ABIA, effectivement comme le rappelait le Président, Mme le Députée-Maire a rencontré à la fois le Vice-Président en charge des Transports, le Bureau et en même temps les techniciens des Pays de Lérins. Une proposition a été faite. C'est une vision qu'a Mme le Députée-Maire et qu'avaient les services techniques. Cette proposition est actée et en cours techniquement, avec un quai central et unique, ce qui nous permettrait notamment, en ce qui nous concerne avec la problématique des stationnements, de conserver nos stationnements sur la partie haute entre Carnot et le Grande-Bretagne. Nous avançons bien entendu tous ensemble sur ce dossier.

Je vous remercie.

<u>M. LISNARD</u>.- Merci M. CARRETERO de ces utiles précisions. Ainsi, comme cela a été fait à Cannes, où le stationnement a été conservé Boulevard Carnot, le stationnement sera conservé au Cannet. C'est une très bonne initiative de la Commune du Cannet. Y a-t-il d'autres interventions ? (Pas d'autres interventions)

Il faut voter le débat, me dit-on. Cela doit être une nouvelle disposition. Je ne comprends pas très bien ce que cela signifie. On nous dit qu'il y a une nouvelle disposition récente qui découle de la loi NOTRe qui, au sein des intercommunalités, nous demande de voter.

<u>M. BROCHAND</u>.- Etes-vous d'accord pour voter et enregistrer dans votre tête la présentation qui vous a été faite ? Oui ? Allez, c'est voté.

M. LISNARD.- Cela ne veut pas dire que vous validez les orientations...

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Contre : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

M. Rémy ALUNNI quitte la séance en laissant pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.

4.- Fixation des attributions de compensation provisoires M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

<u>M. LISNARD</u>.- Chaque année, nous fixons des attributions de compensation provisoires qui sont versées aux communes. Elles sont provisoires puisqu'il faut attendre que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) se réunisse pour chiffrer le transfert de charges nouvelles décidées, en l'occurrence, en décembre dernier. Il faut que nous fixions un montant pour pouvoir commencer les versements aux communes et nous ajusterons en cours d'exercice, soit par une DM soit par un BS.

Les compétences transférées au 1er janvier 2016 sont :

- La piscine Le Grand Bleu, les équipements en l'occurrence ;
- Les Tennis de l'Argentière ;
- La voirie d'intérêt communautaire (la voie BHNS).

Et en cours d'année après les modifications des statuts, la Communauté d'Agglomération prendra également les compétences suivantes :

- GEMAPI:
- Le syndicat qui gère la piscine et le centre culturel des Campelières.

Dans l'attente du chiffrage et de la validation par les élus des communes au sein de la CLECT, il est proposé pour les attributions de compensation provisoires de retenir le montant que nous avions approuvé en 2015 comme base, soit 46 748 296 €, avec la ventilation suivante :

	Attributions de compensation 2015
Cannes	27 575 972,00 €
Le Cannet	4 864 160,00 €
Mandelieu-La Napoule	8 023 087,00 €
Mougins	5 943 073,00 €
Thá sula sun Man	240,004,00,6
Théoule-sur-Mer	342 004,00 €
TOTAL	46 748 296,00 €

Ces sommes seront versées par douzième chaque mois pour que les communes n'aient pas de problème de trésorerie, et en décembre nous régulariserons lorsque le rapport de la CLECT aura été approuvé.

Avez-vous des questions ? (Pas de question)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

M. LISNARD.- Deux abstentions bienveillantes de Mme DORTEN et M. RAVASCO.

5.- Budget Principal 2016 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

<u>M. LISNARD</u>.- Pour le Budget Principal 2016, il vous est proposé d'ouvrir de façon anticipée des crédits d'investissement. On fait ainsi dans les communes lorsque l'on vote le budget en cours d'année civile, au plus tard le 31 mars. Le budget de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins sera proposé au vote le 7 avril prochain, mais pour que nous puissions travailler et passer des marchés d'investissement avant le vote du budget, il faut d'ores et déjà ouvrir les crédits nécessaires en section d'investissement.

Les collectivités ne peuvent ouvrir qu'un quart des crédits budgétisés l'année précédente. En conséquence, nous vous proposons l'ouverture de crédits à hauteur de 200 000 € : 150 000 € au chapitre 20 (Immobilisations ircorporelles) et 50 000 € au chapitre 21 (Immobilisations corporelles).

Cela nous permettra notamment de notifier le marché - et vous allez être content, M. GARCIA ABIA - pour la prestation du Programme Local de l'Habitat et pour l'achat d'un logiciel de ressources humaines. Comme vous voyez, nous progressons sur le PLH, mais celui-ci ne génère pas du foncier pour reprendre ce que disait Didier CARRETERO.

Avez-vous des questions ? (Pas de question)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient de façon bienveillante, on n'oublie pas ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

6.- Reversement exceptionnel aux communes au titre des attributions de compensation 2014 - Modification d'imputation

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4ème Vice-Président

- <u>M. LISNARD</u>.- Il y a une modification d'imputation. En décembre, nous avons délibéré pour acter le reversement exceptionnel des attributions de compensation au titre de l'exercice 2014 pour les communes de Cannes, Mandelieu-La Napoule et Le Cannet, réparties comme suit :
 - 409 790 € pour Cannes;
 - 178 386 € pour Mandelieu-La Napoule;
 - 60 468 € pour Le Cannet.

C'est vraiment technique. Il était précisé une imputation en dépenses exceptionnelles au chapitre 67, car les services avaient estimé que cette dépense n'était pas récurrente et restait ponctuelle. Les services préfectoraux pensent qu'il vaut mieux l'imputer au chapitre 014 (Atténuations de produits), car elle doit être prise en compte dans les ratios financiers qui concernent les attributions de compensation. Par conséquent, nous allons faire plaisir aux services de l'État et il vous est proposé de modifier l'imputation, non plus au chapitre 67, mais au chapitre 014, et ce, sans aucun changement de chiffres.

Y a-t-il des questions ? (Pas de question)

Qui est contre ? Vous pouvez la voter celle-ci, car c'est vraiment technique. Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

7.- Contrat de Ville des Pays de Lérins 2015-2020 - Programme d'actions 2015 - Avenants aux conventions de partenariat avec les opérateurs associatifs

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4ème Vice-Président

<u>M. LISNARD</u>.- Nous quittons le budget. J'évoque, dans les compétences que vous avez bien voulu me transférer, pour le pire et pour le meilleur, l'Environnement, le Cadre de Vie et la Politique de la Ville.

Nous avons déjà débattu la fois précédente de tout cela. Dans le cadre du Contrat de Ville, nous avions délibéré le 29 juin dernier. Nous avions tous dit le bien et le mal que nous en pensions. Un programme d'actions avait été autorisé avec son financement au bénéfice de projets associatifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires situés sur notre territoire.

Quatre des opérateurs associatifs dont l'Association Parcours de Femmes, la M.J.C. Ranguin, le Centre Familial Charles Vincent et l'Espace Santé Jeunes ont rencontré des difficultés dans le démarrage de leurs initiatives du fait de versements tardifs de subventions d'autres financeurs - ce n'est pas ici - ce qui a entraîné des retards dans le déroulement prévisionnel des actions.

Par conséquent, il faut que nous modifiions le calendrier dans le Contrat de Ville et dans le programme d'actions. Cela ne change rien aux montants initialement prévus. Ces modifications sont l'objet de ces avenants.

Avez-vous des questions ? (Pas de question)

Nous passons au vote. Qui est contre? Une voix contre. C'est un bleu horizon qui est contre.

Qui s'abstient ? Le bleu Marine. Qui est pour ? Le bleu, le rose, le foncé, la vie.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN ; Contre : M. GROSJEAN).

8.- Contrat de Ville des Pays de Lérins 2015-2020 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Protocole de préfiguration de la convention du projet de renouvellement urbain du quartier Frayère

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4ème Vice-Président

<u>M. LISNARD</u>.- Nous allons engager, et je le présenterai prochainement, une action pour continuer le travail sur la Frayère et l'intensifier tous azimuts, en matière de sécurité, de service public, de propreté, de lutte contre l'incivisme, pour une prise en main forte de ce quartier. En conséquence, nous souhaitons obtenir un maximum de partenaires via la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins qui a la compétence « Politique de la Ville ». Les opérations ont déjà été évoquées pour certaines. Elles seront bien présentées.

Cependant, figure dans ce document le protocole de préfiguration présenté dans le cadre du Conseil Communautaire qui est annexé à la délibération et qui constitue la feuille de route du futur projet de renouvellement urbain. C'est important pour que nous puissions capter ces financements qui autrement nous passeraient sous le nez. Les modalités et le calendrier de réalisation de cette opération, avec une maquette financière prévisionnelle, sont également annexés au protocole.

Je vous propose donc une version légèrement modifiée du protocole de préfiguration de la convention du projet de renouvellement urbain du quartier de la Frayère dans le cadre du NPNRU, quartier d'intérêt régional. Vous avez tous lu attentivement ce protocole. Il y avait une distorsion - et je suis sûr que vous alliez le dire, donc j'anticipe - dans l'article 9.5 de ce protocole et l'annexe 6. L'ancienne rédaction précisait le pourcentage du financement de la Ville. En fait, il sera légèrement inférieur puisqu'il y aura d'autres partenaires. Pour ne pas s'enfermer là-dedans, nous proposons la rédaction suivante : « La Ville de Cannes s'engage à soutenir financièrement le programme de travail défini par le présent protocole tel qu'il est indiqué en annexe 6. » Ainsi, nous sommes sûrs d'avoir une concordance exacte avec l'annexe 6 ; il y avait une distorsion et nous ne nous enfermons pas dans le pourcentage qui était indiqué.

Y a-t-il des questions ? (Pas de question)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN ; Contre : M. GROSJEAN).

M. LISNARD.- Je vous remercie et j'ai l'immense tristesse de vous dire que j'en ai terminé, M. le Président.

<u>M. BROCHAND</u>.- Je vous remercie de cet exploit d'avoir présenté tout cela. Nous allons passer la parole à Henri LEROY qui va nous parler d'un certain nombre d'aménagements du territoire.

9.- Politique en faveur de l'Aménagement du Territoire - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, la Commune de Mougins et l'Établissement Public Foncier PACA relative à l'étude pré-opérationnelle d'aménagement sur le site des Bréguières incluant la zone d'activités du Ferrandou déclarée d'intérêt communautaire M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2ème Vice-Président

<u>M. LEROY</u>.- Bonsoir Messieurs, Mesdames. Sur l'aménagement du territoire, il faut lancer une étude d'aménagement global du quartier des Bréguières à Mougins sur 90 hectares comprenant la zone du Ferrandou qui a été déclarée d'intérêt communautaire le 16 décembre dernier par notre assemblée au titre du Développement Economique. Le coût de cette étude sera de 100 000 €. L'EPF PACA participera à hauteur de 50 % du montant total HT avec un plafond de 30 000 €. La C.A.P.L. et Mougins participeront à parts égales pour le solde de l'étude. La convention a été rectifiée. Vous l'avez eu sur vos tables en début de séance, elle remplace celle qui était jointe à votre document.

Sans autre explication complémentaire s'agissant d'approuver une étude, y a-t-il des questions ? (Pas de question) Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

10.- Politique en faveur de l'Emploi - Forum départemental de l'Emploi et de l'Entreprise du Développement Durable - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Commune de Mougins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2ème Vice-Président

M. LEROY.- La Ville de Mougins comme la Ville de Mandelieu organise un forum de l'Emploi et de l'Entreprise, du Développement Durable pour Mougins, qui se déroulera le 21 avril 2016 à l'Éco Parc de Mougins. Il s'agit de signer une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et Mougins afin d'autoriser la gratuité du lieu de stand, c'est-à-dire à l'Éco Parc de Mougins. Dans le cadre du Développement Economique, c'est un forum qui a été visité en 2015 par 3 000 visiteurs et qui a proposé 320 offres d'emploi.

Y a-t-il des questions ? (Pas de question)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

M. BROCHAND. - Nous passons à la délibération n° 11. C'est M. Richard GALY qui va prendre la parole.

- 11.- Régie PALM BUS Grille tarifaire spécifique pour les actions de promotion ou l'accès ponctuel au réseau à l'occasion de certaines manifestations municipales, touristiques, culturelles, environnementales ou sportives d'intérêt communautaire
- M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1er Vice-Président
- <u>M. GALY</u>.- Merci M. le Président. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vais faire beaucoup plus court. La question n° 11 concerne la grille tarifaire spécifique que nous vous proposons pour des manifestations municipales, touristiques, culturelles, environnementales ou sportives d'intérêt communautaire. De nombreuses choses se passent sur l'événementiel sur le territoire des cinq communes. Nous proposons une grille spécifique pour l'ensemble de ces manifestations de manière à inciter les gens à prendre les transports en commun. Voilà la philosophie de la question.

Des personnes sont-elles contre ? S'abstiennent ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

- 12.- Régie PALM BUS Gare routière des MESSUGUES à Valbonne Sophia Antipolis Convention de mise à disposition de sanitaires destinés aux personnels de conduite Avenant n° 1 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
- M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1er Vice-Président
- M. GALY.- La question n° 12 concerne la gare routière des MESSUGUES à Valbonne Sophia Antipolis, soit aux confins de notre communauté d'agglomération, très proche de Mougins où des lignes de bus vont jusqu'à la gare routière des MESSUGUES. Il s'agit des commodités qui sont proposées par la C.A.S.A. puisque l'utilisation des sanitaires entraîne le paiement d'une indemnité forfaitaire de 1 309,21 € HT répartie entre les utilisateurs, soit un montant annuel de 123,51 € HT pour la C.A.P.L. et de 529,81 € HT en dus pour les prestations de nettoyage. Il s'agit en fait de partager les frais d'entretien de ces sanitaires. Vous voyez que c'est une question hautement philosophique que je vous propose, mais calculée bien entendu en fonction de la fréquentation des lieux. Si vous voulez des informations supplémentaires, je suis à votre disposition.

Des personnes sont-elles contre ce partage des frais, voire s'abstiennent peut-être ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

- <u>M. GALY</u>.- Deux abstentions tout de même, bienveillantes. Vous êtes très prudents, mais je vous invite à faire une visite locale si vous le souhaitez. Cela permettra peut-être de vous convaincre sur le partage des frais de l'entretien de ces sanitaires. Je vous remercie.
- 13.- Régie PALM BUS Ligne 27D (« Icilà d'ENVIBUS secteur Sophia Antipolis ») Convention relative à la répartition des coûts d'exploitation de la ligne Avenant n° 1 entre le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1er Vice-Président

M. GALY.- Il s'agit de répartir la charge de cette ligne en fonction du nombre d'usagers et des kilomètres. Le calcul a été fait de la façon suivante : sur un coût annuel d'exploitation de 171 402 €, il s'agit pour la C.A.S.A. de payer 85 700 € et pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins 68 560 €.

Je vous propose d'agréer à cette proposition de participation.

M. GARCIA ABIA. - Comment le calcul a-t-il été fait ?

- M. GALY.- Je vous l'ai dit. Le calcul a été fait en fonction du kilomètre et de la fréquentation aller-retour avec des comptages origine-destination des personnes qui vont vers la C.A.S.A. et qui reviennent le soir ou inversement. Ce calcul a été fait conformément à des critères qui sont toujours à peu près les mêmes lorsque l'on passe d'une agglomération à l'autre.
- <u>M. GARCIA ABIA</u>.- Si vous me le permettez, pour allez un peu plus loin, je sais qu'il existe des projets de bus qui vont partir d'Antibes jusqu'à Sophia Antipolis.

M. GALY. - ENVIBUS.

M. GARCIA ABIA.- C'est cela. Sommes-nous en contact avec eux pour qu'il y ait une certaine cohérence ? Sophia Antipolis est très importante. Il y a les universités. Cela permet aux jeunes de pouvoir y aller sans prendre la voiture. J'aimerais savoir s'il y aura une certaine cohérence entre nous et la C.A.S.A.

M. GALY.- Il y a une cohérence dans la mesure où la Ville de Mougins a été sollicitée et j'ai sollicité moi-même la C.A.S.A., et le Département d'ailleurs, sur la mise en cohérence des transports publics entre nos territoires (Mougins/C.A.S.A.), antérieurement évidemment à la constitution de l'Agglomération des Pays de Lérins, et la mise en place d'un certain nombre de lignes. Cela a été le cas pour la ligne de Mougins Le Haut qui va vers Sophia Antipolis, laquelle est d'ailleurs très fréquentée. Elle a fonctionné de cette façon pendant quelques années puis elle s'est transformée pour être la ligne de la C.A.P.L. vis-à-vis de la C.A.S.A. Il en est de même pour la ligne 27 et la ligne 25. Maintenant, nous avons un certain nombre de lignes.

Vous verrez lors du point suivant que sur un certain nombre d'autres lignes nous sollicitons également l'intervention du Département puisque chaque fois que nous passons d'une agglomération à l'autre, nous n'oublions pas de le solliciter sur les frais engendrés par un certain nombre de lignes qui pourraient normalement être reprises par le Département et qui, à la faveur de la loi NOTRe du 7 août 2015, seront ensuite transférées à la Région. Nous sommes en période probatoire.

Sur ce qui est des critères de calcul, ceux-ci sont officiels depuis très longtemps. Ce sont toujours les mêmes, en fonction du nombre d'usagers et des kilomètres parcourus.

Avez-vous d'autres questions ? (Pas de question)

Pas d'abstention ? D'opposition ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

14.- Régie PALM BUS - Nouvelle ligne PALM 9 - Avenue de Vallauris - Convention relative à la répartition des coûts d'exploitation de la ligne - Prorogation entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Cette ligne 9 existait et nous en avons fait une nouvelle ligne avec une prolongation territoriale jusque dans la Ville de Vallauris, avec là aussi une participation. Nous vous proposons, sur cette ligne qui coûte 270 713 € TTC, une participation de la C.A.S.A. à hauteur de 37,41 % et des Pays de Lérins à hauteur de 62,59 %. Là aussi, le calcul a été fait en fonction des kilomètres parcourus et de la fréquentation. Je tiens également à signaler que depuis la transformation de cette ligne et la prolongation jusqu'à l'intérieur de la Commune de Vallauris, la fréquentation a été multipliée par cinq.

M. LISNARD.- Je voudrais juste dire un mot rapidement. C'est très important parce que cette ligne avait été fermée de façon un peu autoritaire et soudaine par la C.A.S.A. Nous nous étions mobilisés pour la réouverture pendant deux ans en démontrant qu'elle répondait à un vrai besoin de la population. Il a fallu des tonnes d'énergie pour arriver à rouvrir cette ligne grâce à la C.A.P.L.

L'intercommunalité a montré toute sa pertinence et nous voyons très bien que cela répond à un besoin puisqu'en quelques mois, la fréquentation a été multipliée par cinq et qu'elle répond à un besoin intra-urbain à Cannes pour toute la Ville de Vallauris où habitent de nombreuses personnes âgées ainsi qu'à un besoin entre les deux cités de Cannes et de Vallauris. C'est très positif et cela donne du sens à l'intercommunalité dans le transport parce que les bus ne s'arrêtent pas aux frontières des communes.

<u>M. GALY</u>.- Nous sommes passés de 680 voyageurs par mois à 3 550, soit presque 3 000 voyageurs de plus en quelques mois.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur cette ligne?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

- 15.- Régie PALM BUS Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins relative à l'aide aux transports pour les bénéficiaires du RSA sur le réseau Année 2016
- M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1er Vice-Président
- M. GALY.- Sur la convention entre le Département des Alpes-Maritimes et le territoire des Pays de Lérins, nous avons souhaité mener une politique de transports incitative et d'accompagnement de l'insertion des publics en difficulté. Plus précisément, nous avions une convention avec le Département pour que celui-ci participe à hauteur de 8 000 € sur la fréquentation par ce public en difficulté. Nous souhaitons proroger cette convention si vous en êtes d'accord, qui permet au Département de participer à hauteur de 8 000 € sur ces transports.

Je pense que vous êtes d'accord. Enfin, je ne pense pas que vous vous absteniez sur le fait que le Département nous donne 8 000 €.

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GALY.- A l'unanimité. Je savais bien que j'allais y arriver. Merci à vous.

<u>M. BROCHAND</u>.- Nous arrivons à la fin de notre séance. Je voulais vous remercier pour votre participation et vous dire que la prochaine séance aura lieu le 7 avril prochain. Nous ne savons pas encore précisément à quel moment de la journée. Nous ferons en fonction des calendriers des uns et des autres. En tout cas, merci. Vous voyez que tout est positif et que nous allons changer la face de la misère qui nous tombe sur la tête. Merci beaucoup.

La séance est levée à 20 h 15.